

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet à 18 h 04, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, François BRUEY, Jean-Marc BULET, Yves CARPENTIER, Priscilla COTTET, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Laurence ESPINOSA, Céline HAMADI, Hamid HAMLIL, Philippe GARNIER, Jean-Louis HOTTLET, Vincent FRÉARD, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Eric MANGIN, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Martine MOUGIN, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Emmanuelle PY, Christian RAYOT, Lionel ROY, Cyprien SCHIGAND, Jean-Michel TALON, Sébastien THEVENEAU, Pierre VALLAT et Frédéric WERSINGER **membres titulaires**, Nathaël BOUILLOT, Jean-Luc PIANZI et Emmanuel CHAMAGNE **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jonathan CERAUDO, Isabelle COINTOT, Catherine CLAYEUX, Caroline ERNST, Jean-Louis FLEURY, Peggy HOUDELAT-LECOMTE, Sandrine JANIAUD LARCHER, Thierry MARCJAN, Sylvie MENNY, Fabrice PETITJEAN, Claudia RERAT, Frédéric ROUSSE, Kristina STOJANOVIC, Dominique TRÉLA et Agnès VERONES.

Avaient donné pouvoir : Isabelle COINTOT à Lounès ABDOUN-SONTOT, Jean-Louis FLEURY à Emmanuel CHAMAGNE, Caroline ERNST à Thomas BIETRY, Peggy HOUDELAT-LECOMTE à Hamid HAMLIL, Sandrine JANIAUD LARCHER à Christian RAYOT, Thierry MARCJAN à Nathaël BOUILLOT et Dominique TRÉLA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 22 juin 2026	Le 25 juin 2026	En exercice	50
		Présents	35
		Votants	42

Le Président à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Anaïs MONNIER VON AESCH est désignée.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-06-23 – Assainissement collectif : vote du tarif des contrôles de conformité dans le cadre d'une vente immobilière

Rapporteur : Gilles COURGEY

Le Conseil communautaire réunit en date du 15 décembre 2011 a voté **un tarif de 90 € HT (soit 108€ TTC) pour le contrôle de conformité réalisé dans le cadre d'une vente immobilière**. Ce tarif est entré en application au 1^{er} janvier 2012.

Pour information tous les contrôles de conformité sont exclusivement réalisés par le service assainissement. Les demandes proviennent soit des notaires, soit des agences immobilières.

En 2024 le service a réalisé au total 244 contrôles, dont **119 pour les ventes immobilières**.

Dans un souci d'homogénéisation des tarifs avec ceux du SPANC,

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De procéder à une actualisation des tarifs des contrôles ventes, comme suit :**
 - un tarif de 160 € TTC pour le contrôle d'un habitat individuel,
 - un tarif de 100 € TTC par appartement pour le contrôle d'un habitat collectif,
- **De créer deux nouveaux tarifs, inexistants dans la grille tarifaire actuelle :**
 - « contre-visite » de 60 € TTC correspondant au contrôle de l'installation d'assainissement à l'issue des travaux de mise en conformité,
 - « absence de l'usager suite à un rendez-vous planifié » pour un montant de 48 € TTC,
- **De mettre en application ces tarifs à compter du 1er septembre 2026.**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette décision.**

Annexe : tarif des collectivités pour les contrôles ventes d'assainissement collectif

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.	Le Président, Christian RAYOT
Et publication ou notification le Le Président, Christian RAYOT	LUNDI 20 JUL. 2026

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le



ID : 090-249000241-20260709-2026_06_23-DE

Tarifs des collectivités pour les contrôles ventes d'assainissement collectif

TARIFS CONTRÔLES VENTE AC

EPCI/COMMUNES	DATE DE LA DONNEE	TARIF € HT	TARIF TTC
GBCA (tarifs 2025)	Contrôle de conformité (déplacement, main d'œuvre, prestation et rapport) type pavillon d'habitation ou petit collectif (< 5 logements)		180 €
	Contrôle de conformité (déplacement, main d'œuvre, prestation et rapport) établissement artisanal, industriel ou commercial ou habitat collectif (> 5 logements)		250 €
PMA (tarifs 2020)	habitat individuel déjà contrôlé		100 €
	habitat individuel 1er contrôle		200 €
	habitat collectif prix par appartement		100 €
CCVS	le contrôle	150 €	tva non applicable